

Clé d'aide à la détermination du degré de menace pesant sur un taxon (Version 1.0)

Source : « Raretés, protections, menaces et statuts de la flore régionale
(Ptéridophytes, Spermaphytes) de Picardie », Centre régional de
phytosociologie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, 83 p.

Olivier Mauchard
décembre 2005

Table des matières

Notice.....	page 2
Critère A.....	page 3
Critère B.....	page 4
Critère C.....	page 6
Critère D.....	page 8
Critère E.....	page 9
Grille d'évaluation.....	page 10
Glossaire.....	page 11

Notice

Avant de commencer :

- Se familiariser avec les termes utilisés en consultant le glossaire (page 11).
- Prendre connaissance des documents suivants :
 - Critères UICN adaptés pour la flore dans un contexte régionalisé*
(<http://www.tela-botanica.org/papyrus.php?menu=333>).
 - Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'UICN pour la Liste Rouge, version 3.0**
 - Catégories et critères de l'UICN pour la Liste Rouge, version 3.1***

Evaluer le degré de menace pesant sur un taxon :

- Se munir de la grille (d'évaluation page 10).
- Suivre la clé de détermination du critère A (page 3).
- Reporter le degré de menace obtenu sur la grille d'évaluation.
- Appliquer la même démarche pour les critères B (page 4), C (page 6), D (page 8) et E (page 9).
- Reporter le degré de menace atteint le plus élevé dans la colonne « synthèse » de la grille d'évaluation.

* D'après BOULLET V., DESSE A. et HENDOUX F., 1998 in « Raretés, protections, menaces et statuts de la flore régionale (Ptéridophytes, Spermaphytes) de Picardie, centre régional de phytosociologie, C.B.N de Bailleul, 83p.

** Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, Gland, Suisse, juin 2003.

*** Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN, Gland, Suisse, 9 février 2000.

Critère A

1. Une réduction des effectifs a-t-elle été observée, déduite, prévue ou supposée sur une période de 10 ans ou trois générations* ?:

Oui → 2
Non → LC

2. Le diagnostic a été établi en se basant sur :

L'observation directe. → 3
Un indice d'abondance adapté au taxon. → 3
La réduction de la zone d'occurrence ou de la zone d'occupation ou de la qualité de l'habitat. → 3
Les niveaux d'exploitation réels ou potentiels. → 3
Les effets de taxons introduits ou de l'hybridation ou d'agents pathogènes. → 3
Les effets de substances polluantes ou d'espèces concurrentes ou parasites. → 3
Aucun des éléments précédemment cités → DD

3. Réduction des effectifs :

>30% → 4
<30% → 5

4. Réduction des effectifs :

>80% → CR
>50% → EN
>30% → VU

5. Taxon :

insuffisamment documenté → DD
suffisamment documenté → 6

6. Taxon :

Près de remplir les critères de la catégorie VU** → NT
De préoccupation mineure → LC

* Selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans).

** Réduction des effectifs de près de 30%.

Critère B

1.Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité :

Oui → 2
Non → 3

2.Déclin continu constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : zone d'occurrence ; zone d'occupation ; superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat ; nombre de localités ou de sous-population ; nombre d'individus matures :

Oui → 6
Non → 4

3.Déclin continu constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants : zone d'occurrence ; zone d'occupation ; superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat ; nombre de localités ou de sous-population ; nombre d'individus matures :

Oui → 5
Non → 12

4.Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : zone d'occurrence ; zone d'occupation ; nombre de localités ou d'individus matures :

Oui → 6
Non → 12

5.Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : zone d'occurrence ; zone d'occupation ; nombre de localités ou d'individus matures :

Oui → 6
Non → 12

6.Zone d'occurrence <5% du réseau de référence (<290 km² pour l'Ain):

Oui → CR
Non → 7

7.Zone d'occupation <0,5% du réseau de référence (<29 km² pour l'Ain):

Oui → CR
Non → 8

8.Zone d'occurrence <15% du réseau de référence (<860 km² pour l'Ain):

Oui → EN
Non → 9

9.Zone d'occupation <1,5% du réseau de référence (<86 km² pour l'Ain):

Oui → EN
Non → 10

10.Zone d'occurrence <35% du réseau de référence (<2016 km² pour l'Ain) :

Oui → VU
Non → 11

11.Zone d'occupation <1,5% du réseau de référence (<86 km² pour l'Ain):

Oui → VU

Non → 12

12.Taxon :

insuffisamment documenté → DD

suffisamment documenté → 13

13.Taxon :

Près de remplir les critères de la catégorie VU → NT

De préoccupation mineure → LC

Critère C

1.Population estimée<250 individus matures :

Oui → 2

Non→ 7

2.Déclin continu estimé ≥25% en trois ans ou une génération* :

Oui → CR

Non→ 3

3.Déclin continu constaté, déduit ou prévu du nombre d'individus matures :

Oui → 4

Non→ 7

4.Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures :

Oui → CR

Non→ 5

5.Aucune sous-population estimée > 50 individus matures :

Oui → CR

Non→ 6

6.90% au moins des individus matures sont réunis en une seule sous-population :

Oui → CR

Non→ 7

7.Population estimée<2500 individus matures :

Oui → 8

Non→ 12

8.Déclin continu estimé ≥20% en cinq ans ou deux générations* :

Oui → EN

Non→ 9

9.Déclin continu constaté, déduit ou prévu du nombre d'individus matures :

Oui → 10

Non→ 12

10.Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures :

Oui → CR

Non→ 11

* Selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir).

11. Aucune sous-population estimée > 250 individus matures :

Oui → EN

Non → 12

12. Au moins 95% des individus matures sont réunis en une seule sous-population :

Oui → EN

Non → 13

13. Population estimée < 10000 individus matures :

Oui → 14

Non →

14. Déclin continu estimé $\geq 10\%$ en dix ans ou trois générations* :

Oui → VU

Non → 15

15. Déclin continu constaté, déduit ou prévu du nombre d'individus matures :

Oui → 16

Non → 19

16. Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures :

Oui → VU

Non → 17

17. Aucune sous-population estimée > 1000 individus matures :

Oui → VU

Non → 18

18. Au moins 95% des individus matures sont réunis en une seule sous-population :

Oui → VU

Non → 19

19. Taxon :

insuffisamment documenté → DD

suffisamment documenté → 20

20. Taxon :

Près de remplir les critères de la catégorie VU → NT

De préoccupation mineure → LC

* Selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir).

Critère D

1.Population estimée:

<50 individus matures → **CR**
<250 individus matures → **EN**
>250 individus matures → **2**

2.Population estimée:

<1000 individus matures → **VU**
>1000 individus matures → **3**

3.Nombre de localité ≤ 5:

Oui → **VU**
Non → **4**

4.Taxon :

insuffisamment documenté → **DD**
suffisamment documenté → **13**

5.Taxon :

Près de remplir les critères de la catégorie **VU** → **NT**
De préoccupation mineure → **LC**

Critère E

1. Analyse quantitative montrant que la probabilité d'extinction à l'état sauvage est:

≥ 50% en l'espace de 10 ans ou 3 générations* → **CR**

≥ 20% en l'espace de 20 ans ou 5 générations* → **EN**

≥ 10% en l'espace de 100 ans → **VU**

< 10% en l'espace de 100 ans → **2**

2. Taxon :

insuffisamment documenté → **DD**

suffisamment documenté → **13**

3. Taxon :

Près de remplir les critères de la catégorie **VU** → **NT**

De préoccupation mineure → **LC**

* Selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir).